

## **Séance du Conseil municipal du 16 avril 2015**

### **Extrait du procès-verbal**

...

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015**

Folio 5788, rectifier comme suit : *Mme Tiercy n'a rien à ajouter en tant que présidente de la commission Jeunesse puisque ces statuts n'avaient pas été soumis à ladite commission.*

Folio 5793, intervention de la présidente, rectifier comme suit : [...] *si les communes avoisinantes entreprennent ce type d'étude* (et non pas le Grand Conseil).

Folio 5809, Mme Sommer demande de remplacer « le Groupe Montagne » par « *les opposants* » ; plus bas, il s'agit de *l'arrêt* de 31 pages de la Cour de justice (et non pas l'arrêté).

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.